Familles de SUZE, LEJEUNE et de FLAVIGNY (La Grenade, Martinique et Sainte-Lucie)

Jane & Timothy Clifford, Philippe Clerc, Bernadette et Philippe Rossignol (cf. questions et réponses 03-37, p. 5776, 4447, 3941, 3765 et 08-68, p. 5719)

Sir Timothy et Lady Clifford nous avaient envoyé en 2006 un dossier constitué par leurs recherches dans les archives de l'île de la Grenade. Ils avaient ainsi pu compléter les éléments apportés sur la famille de Suze de la Grenade par Daphné Phillips Daifas dans sa question au bulletin de GHC et ceux donnés par la suite. Malheureusement nos essais de reprise de contact ont été vains.

Nous avons nous-mêmes fait des recherches complémentaires, en particulier dans les registres de la Martinique, les dossiers de la série E, la correspondance C8, des généalogies dans Geneanet et divers apports dans les bulletins de GHC, tant sur la famille de Suze que, surtout, sur la famille Lejeune, celle de l'épouse du premier de Suze connu, puis la famille de Flavigny, celle des épouses des premiers Lejeune.

Enfin Philippe Clerc, à qui nous avions communiqué l'article en cours, nous a ensuite donné plusieurs éléments importants sur la famille Lejeune, actes d'état civil, documents divers et surtout copies extraites des archives notariales de la Grenade qui lui avaient été communiquées par Cathy Aquart et recherches en Écosse sur la branche Leslie faites par Daphné Phillips Daifas. Ses apports sont signalés par la mention [A].

A travers l'étude de ces trois familles, nous entrevoyons le destin de ces habitants et officiers de milice des « petites îles », la Grenade, Sainte-Lucie, dépendant ou non, un temps, de la Martinique et qui subissent les changements de propriété des îles entre Français et Anglais.

Famille DU VERDIER de SUZE

Augustin (parfois Auguste) de SUZE, dit le chevalier de Suze, fait partie en fait de la famille DU VERDIER, noble famille d'Auvergne, particulièrement de Mur de Barrez (Aveyron, 12), qui comprenait trois branches, les DU VERDIER de MARDILLAC, DU VERDIER de MARILLAC et DU VERDIER de SUZE.

Comme il est né vers 1721, il doit se confondre avec Augustin du Verdier de Suze, né le 17 juillet 1722 à Mur de Barrez, fils d'Antoine, seigneur de Courbilhac, avocat (1679-1766) et de Marie de MONTVALLAT (1689-1759). C'était le sixième de leurs neuf enfants. Son sort est inconnu de ceux qui ont étudié cette famille.

Officier de cavalerie pendant la guerre de Succession d'Autriche, présent à la bataille de Dettingen (1743), entre autres, puis capitaine du régiment des volontaires du Haynault, il embarque le 25 décembre 1760 sur le navire Le Courageux pour la Martinique, avec le même grade, dans le détachement des grenadiers. Il était donc capitaine des grenadiers royaux pendant la guerre contre les Anglais jusqu'à la capitulation de la Martinique le 13 février 1762 ; il envoya en août un long mémoire avec Journal du siège et il fit partie des officiers interrogés à La Rochelle, du 2 au 19 octobre 1762. Après le traité de Paris du 10 février 1763, il aurait été fait chevalier de Saint Louis.

Nous ne savons pas quand il s'établit à la Grenade où, en 1763, au début de la première période anglaise de l'île, il était propriétaire de 352 acres d'habitation cotonnière au quartier de l'Anse Goyave (St. John's). Commandant du quartier et du bataillon de la Goyave, il était aussi commandant des gendarmes de l'île. C'est probablement à la Grenade qu'il épousa en 1765 Marie Françoise LE JEUNE, d'une branche de cette famille restée dans cette île. Il tenta peut-être de s'installer à Sainte Lucie, comme d'autres Le Jeune, nous le verrons plus loin, puisqu'il y avait en 1784 dans cette île, « dans les hauteurs », à Vieux Fort d'après le recensement ou à Micoud d'après la carte Lefort Latour, une habitation de Suze de 60 pas, abandonnée.

L'île de la Grenade, après 17 ans de possession par les Anglais, fut reconquise en 1779, pendant la guerre d'Amérique, par le comte d'Estaing, pour la plus grande joie des habitants français de l'île.

En mars 1782 il y eut un procès entre les sieur et dame de Suze et les héritiers de Guerre, dont nous ne savons rien ¹.

En novembre 1782 les « habitants et fidèles sujets français de la Grenade » expriment au marquis de Castries, ministre de la marine, leurs inquiétudes devant le « bruit alarmant » que la France va de nouveau céder leur île à l'Angleterre. Ils plaident pour que la France la garde et, si des raisons politiques s'y opposent, lui exposent les différentes garanties qu'ils souhaitent voir prises en compte. Cette requête est signée par les commandants de quartier, représentant les habitants de chacun d'eux : Molenier au Fort Royal, Papin aux Sauteurs, Besson Beaumanoir au Marquis, Clozier au Grand Pauvre et enfin le chevalier de Suze à la Goyave.

Le temps passant, au début de la période révolutionnaire, quand Victor Hugues eut repris la Guadeloupe aux Anglais, il tenta de soulever contre eux l'ensemble des îles du Vent, dont la Grenade. Les Français de l'île, dirigés par Feydon, s'insurgèrent contre les Anglais en mars 1795 mais ils furent vaincus et les représailles furent féroces : « 40 ou 50 blancs pères de famille ont été pendus ces jours derniers ; les plus riches ont été les premiers exécutés » écrit, le 1^{er} thermidor an IV de Port d'Espagne dans la Trinité espagnole, aux agents du Directoire, leur délégué particulier ².

Augustin de Suze fut le premier, le 6 juillet 1796, des Français insurgés exécutés par les Anglais à la Grenade, : « Desuze, 75 ans, 6 enfants ».

Première génération

1 Augustin (DU VERDIER) de SUZE

6^{eme} enfant d'Antoine, seigneur de Courbilhac, avocat, et Marie de MONTVALLAT ? o ca 1721 = 17/07/1722 Mur de Barrez (Aveyron, 12) ?

- + 06/07/1796 La Grenade, 75 ans, exécuté par les Anglais pour haute trahison
- x 1765 ?, La Grenade ? Marie Rose Françoise **LE JEUNE DU FOSSET**, fille de Louis et Louise Victoire de FLAVIGNY et héritière de l'habitation Plaisance à Mount St. Catherine, St. John's, de 640 acres, avec 167 esclaves (Familles Le Jeune et de Flavigny, voir ci-après)
 - + 15/03/1784 La Grenade, de suite de couches

¹ juste mentionné dans les arrêts du conseil souverain de la Grenade, F/3/17, folios 482 et 485

voir GHC 18, juillet-août 1990, p. 166, « Grabuge à la Grenade », d'Arnaud Vendryes

2/20

Deuxième génération

ordre de naissance inconnu

En avril 1794 les enfants héritiers de l'habitation Plaisance (succession de leur mère) étaient 9. En juillet 1796 Augustin de SUZE est dit père de 6 enfants

- 1 Rose Louise Julienne de SUZE
 - o ca 1763
 - + août 1797
 - x William **KERR**

Fait prisonnier par Fédon, le chef des insurgés ; après la fin des hostilités, parti pour la Guadeloupe ; administra un temps les affaires de sa belle-sœur Rose épouse d'Albaret

- o ca 1773
- + 08/12/1808

d'où 4 enfants :

- 1.1 Rosette KERR o 18/12/1786 + 1836/ x /1811 George OVERTON
- 1.2 Ann KERR o 20/11/1787
- 1.3 William KERR o 21/06/1789 ; semble avoir été expulsé de l'île en 1824
- 1.4 Victoire KERR o 21/09/1791 b 16/09/1799
- 2 Suzanne Charles Augustin de SUZE
 - + / avril 1794
- 3 Rose Augustin de SUZE
 - + / avril 1794
- 4 François de SUZE
 - + 01/07/1796 La Grenade, exécuté comme son père et son frère
- 5 Louis Melchior de SUZE Cadet
 - + 01/07/1796 La Grenade, exécuté comme son père et son frère
- 6 Rose Victoire dit Rosette de SUZE

vendit en 1794 son 1/11^e de l'habitation Plaisance à Benjamin Webster qui ne paya jamais

- o peu après juillet 1779
- + 30/03/1813
- x 02/01/1797 (rite catholique) César d'ALBARET, de l'île de Trinidad
 - + 18/08/1874

d'où un fils unique, Louis d'ALBARET o ca 1798 + 1817 Trinidad

- 7 Louise Victoire de SUZE
 - o 1787/1794
 - x juin 1787, rite anglican (puis 03/01/1797 rite catholique) Pierre Charles **REGNIER LAMOTTE**, fils de Pierre et Marie Françoise Camille, propriétaire de l'habitation caféyère Chantilly à St. George's, de 38 acres en 1763 (famille peut-être originaire de Champagne)

d'où Pierre Charles Augustin, Charles et Étienne LA MOTTE

- 8 Marie Anne Luce Adélaïde de SUZE
 - o 1791/1792
 - x Pierre MAYS
- 9 NN (fille) de SUZE
 - x Timothy Alexis **DUPEYRON** (fils de Joseph Alexis et Marianne BLANCHARD?)
- 10 Augustine de SUZE
 - o /1794

11 Louis Auguste de SUZE

- en cours d'études en Grande Bretagne en juillet 1796 au moment de l'exécution de son père et de ses frères ; rentre ruiné dans l'île et doit d'abord travailler comme manœuvre d'après les souvenirs familiaux, mais il est d'abord un temps marié et avec enfants à la Martinique ; le gouverneur de la Grenade demande au Roi en 1815 de lui rendre son 1/11^e de l'habitation Plaisance séquestrée puisqu'il n'avait pas pris part à la rébellion de Fedon
- o février b 01/03/1784 Saint Jean en l'isle de la Grenade (! 1804)
- + 13/08 d 25/10/1815
- ax 14 messidor XII (03/07/1804) Saint Pierre Le Mouillage (Martinique), Françoise Catherine FERRAY, fille de + Louis Alexandre et Marie Jeanne DISCORD, habitante de la paroisse (parmi les témoins, Guillaume François Flavigny, propriétaire)
 - o Le Mouillage

bx Marie Victoire JULIEN, fille de Jean Pierre, habitant caféyer au Grand Marquis d'où :

Troisième génération

- 11a.1 Marie Catherine Alexandrine de SUZE
 - o 03/04/1805, ondoyée 20 germinal XIII (10/04/1805) pour cause de maladie, Le Mouillage ; b 11 fructidor XIII (29/08/1805) Le Mouillage ; p Louis Joseph Ferray, oncle ; m Marie Catherine Lacombe
- 11a.2 Marie Caroline de SUZE
 - o 15/08/1807 b 30/01/1812 (rite catholique) d 29/09/1814 La Grenade par Charlotte Mandillon et François Chantalle, parrain et marraine
- 11a.3 Louis Augustin Jean Baptiste de SUZE
 - o 26/07 d 25/08/1808 Le Mouillage ; parents habitants au Morne Cadet ; témoins François Chambal, officier de santé détaché à l'hôpital militaire, 44 ans, et Jean Baptiste Dupuy, 37 ans, habitant au Morne d'Orange, cousin par alliance de la mère

vivait à Saint Pierre de la Martinique le 12/01/1821

- 11b.1 Rose Auguste dite Cocote de SUZE
 - o 02/07/1808
 - + 14/05/1887
 - x 17/02/1844 George **PATERSON** II, propriétaire de l'habitation Conference and Bellevue
 - o 21/06/1799 b 04/01/1801 St. Andrew
 - + 29/07/1852

d'où postérité, 10 enfants entre 1824 et 1849

- 11b.2 François Auguste de SUZE
 - o 21/11/1812 b 30/03/1813
 - +/1821
- 11b.3 Margaret de SUZE
 - + 04/08/1881 La Grenade

Familles LE JEUNE DUFOSSÉ, LE JEUNE DUGUÉ

Le gros dossier Colonies E 274 bis, numérisé par les ANOM (vues 470 à 536), qui a pour titre « Le Jeune Dugué (Louis Julien), gentilhomme du Maine, habitant de Sainte Lucie, Le Jeune (Louis), capitaine de milice à la Grenade, Le Jeune du Sablon (Louis Alexandre), capitaine de cavalerie, ses frères, 1749-1778 » mélange des pièces de deux familles et leur chronologie, de sorte qu'il n'est pas facile de s'y retrouver : en particulier les bureaux du ministère confondent, croyant qu'il s'agit de la même personne, deux épouses Lejeune, toutes deux marquises, qui sont à Paris alors que leurs maris sont aux îles, chacune mère de deux enfants, un fils et une fille, et qui envoient lettres et mémoires à peu près à la même époque. De plus il est difficile de distinguer dans un Mémoire ou une demande ce qui concerne le demandeur de ce qui concerne son père ou, parfois, son grand-père.

En outre un des « Mémoires » au roi de ce dossier fait état de glorieuses ascendances non prouvées, que nous ne reprendrons pas car elles sont fort incertaines (Les Lejeune des îles seraient une branche cadette passée aux îles des Le Jeune de Malherbe d'origine anglaise, fixés en Bretagne et dans la province du Maine).

Voici une tentative de synthèse, avec compléments tirés des recensements de la Grenade ³, du courrier des gouverneurs de l'île (C/10), du fonds Moreau de Saint Méry (F/3/17) et, bien entendu, des registres de la Martinique et diverses autres sources.

Le premier de cette famille, natif de France, s'établit au XVIIe siècle dans l'île de Saint-Martin dépendant de Saint-Christophe, depuis 1648, année où les Espagnols avaient quitté l'île. Mais des Français cultivaient déjà le tabac dans l'est de l'île.

Son fils, Louis LEJEUNE, après l'expulsion des Français de Saint-Martin par les Anglais en 1672 pendant la guerre de Hollande, passa à la Grenade, achetée par la France aux Anglais en 1650 mais dont la conquête sur les Caraïbes n'était pas finie. Il aurait entrepris la conquête du quartier des Sauteurs, au nord de l'île. Maître de ce quartier, il en aurait été fait commandant (d'après un mémoire tardif de ses descendants).

Il n'est en effet pas cité dans le premier recensement de la Grenade en 1669, recensement où ne figure pas le quartier des Sauteurs qui faisait alors partie des « terres inhabitées » (sous-entendu, par les Français).

Au recensement de 1678, dans la compagnie colonelle, on trouve Françoise Rousel, 30 ans, Louis Lejeune son fils, 10 ans et Robert Lejeune son fils, 2 ans, avec un nègre, mais pas Louis Lejeune père. En revanche il est recensé dans la compagnie de La Blennerie en 1683 et 1684, âgé de 50 et 52 ans, avec 3 nègres (mais sans mention d'une famille).

Au recensement de 1696 Louis Lejeune père est toujours là, dans une des 10 maisons couvertes en essentes du nouveau bourg ; il a 65 ans, sa femme 60 (les noms des femmes ne sont pas précisés) et il possède 7 nègres.

Il y a aussi (1696) Louis Lejeune fils, recensé dans la compagnie du sieur Desouche ; il a 26 ans, une femme de 12 ans (sic), pas encore d'enfant (bien sûr...), 3 nègres et une maison couverte en paille. C'est probablement lui qui signe « Le

_

³ Recensements du XVIIe siècle, ANOM, G/1/498 ; celui du 22/10/1669 a été mis sur le site de GHC, avec indexation

Jeunne » dans un mémoire des habitants de la Grenade en 1702, demandant la liberté de traite des nègres, et lui ou son fils dans un autre mémoire des habitants du 25 juillet 1715, acceptant de payer une taxe de 7 livres par tête de nègre.

A la génération suivante en effet le petit-fils, autre Louis Lejeune, était lieutenant de la compagnie de milice du quartier des Sauteurs, élu comme premier marquillier par l'assemblée des habitants qui, souhaitant l'établissement d'une paroisse, s'engagent le 17 février 1718 à construire l'église et à en payer les frais ainsi que ceux du curé pendant deux ans. Il signait dans une requête des habitants de l'île, le 15 septembre 1722, « Lejeunne lieutenant de millise » [sic]. C'était un riche habitant de l'île, propriétaire en 1721 de 5 habitations cultivées par 80 nègres. M. de Pradines, qui envoie cet état des concessions de l'île et de ceux qui les possèdent, ajoute que ceux-ci ont « plus de terres qu'ils n'en peuvent faire valoir et qui empêchent beaucoup de nouveaux colons de les occuper, ce qui cause le peu d'habitants dans l'île. » Dans l'« état des habitations de l'isle Grenade qui possèdent plusieurs habitations », en 1723, l'arpenteur cite « M. Lejeune », avec quatre habitations dont trois aux Sauteurs et une, en friche, à la Grande Rivière, qui emploient 83 nègres. Devenu capitaine de milice, commandant du guartier des Sauteurs, Louis Lejeune le défendit pendant la guerre contre les Anglais, ce qui lui valut la croix de Saint Louis en 1749. Il avait au moins deux frères, Julien Lejeune Dugué, major au même quartier des Sauteurs, et Louis Alexandre Lejeune du Sablon, capitaine en second de cavalerie. Tous trois demandent des lettres de noblesse en raison des services de leurs aïeux et de leurs propres services. Ils ne les obtiendront pas.

En 1750, la compagnie Lejeune aux Sauteurs comprenait 67 hommes et 16 garçons de plus de 12 ans, 41 au-dessous, 30 femmes et veuves, 16 filles de plus de 12 ans et 40 au-dessous, 2242 nègres, 20 sucreries, café, cacao, manioc et vivres mais pas de coton, au bourg 21 maisons.

Julien Lejeune Dugué était habitant du quartier de la Conférence et un de ceux qui demandent en mars 1742 d'établir une paroisse dans leur quartier, « éloigné de plus de trois lieues de la paroisse du Marquis ». Un autre des habitants est De Flavigny [son beau-frère ?] qui, comme lui, possède une des 30 habitations sucreries « dont 12 en sucreries roulantes ». La nouvelle paroisse envisagée, entre les rivières du Grand Marquis et des Sauteurs, devait prendre le nom de « Rivière d'Antoine » mais, dans une lettre du gouverneur des îles du Vent, de Caylus, en 1750, il est dit que l'île comprend 6 compagnies d'infanterie de milice et 6 paroisses : Fort Royal ou Basse Terre, Grand Marquis et Les Sauteurs, desservies par les Capucins, Grand Pauvre et Ance à Goyave, par les Jacobins, et le Mégrin, par les Jésuites. En outre une lettre de M. Fauchier, du 12 juin 1751, est datée « de l'île de la Grenade au quartier de la Conférence, paroisse du Grand Marquis », ce qui semble indiquer que la paroisse projetée en 1742 ne fut pas créée.

Lejeune Dugué « un des plus forts habitants de la Grenade », fit partie de ces « habitants riches » de Saint Vincent et de la Grenade qui décidèrent, après 1762 où ces îles furent conquises par les Anglais, de s'établir à Sainte Lucie mais qui éprouvaient des difficultés de la part du gouvernement anglais pour y transporter leurs nègres, ce qu'ils ne pouvaient faire que secrètement et par petites quantités. Lejeune Dugué comptait établir à Sainte Lucie « une belle sucrerie en y mettant 200 à 300 nègres ».

L'histoire des Lejeune à la Grenade nous permet donc de suivre celle de l'île et son accroissement progressif jusqu'à sa perte par les Français (capitulation du 4

mars 1762 confirmée par le traité de Versailles en 1763). L'île fut reconquise par les Français en juillet 1779 (guerre d'Amérique) et de nouveau et définitivement cédée à l'Angleterre fin 1783.

Les premières générations

I Louis I LEJEUNE (arrière-grand-père) passe de France à Saint-Martin, dépendant de Saint Christophe

II Louis II LEJEUNE (grand-père)

passe de Saint-Martin à la Grenade au début de l'établissement des Français dans l'île (vers 1672) et à l'époque de la guerre contre les Caraïbes de l'île

o ca 1630/1633 (50 ans en 1683, 65 en 1696)

- + 1696/
- ? x Françoise ROUSEL
 - o ca 1636/1640 (30 ans en 1678, 60 en 1696)
 - + 1696/

Ш

1 Louis III LEJEUNE (père)

« habitant au quartier de la Basse Terre, le seul établi en ce temps-là, informé que les sauvages » tuaient les Français qui voulaient s'y installer, « se mit à la tête de quelques habitants du quartier de la Basse Terre résolus comme lui à s'y établir » et ils partirent les combattre ; il tua lui-même « le caraïbe nommé Ollivier, chef redoutable, ce qui découragea un peu les autres sauvages » et fit enfin la conquête du quartier après plusieurs années et beaucoup de peine, ayant reçu trois coups de fusil ; en 1718, lieutenant de la compagnie du quartier des Sauteurs, élu pour premier marguillier de la paroisse que les habitants demandent de créer

o ca 1668/70 (10 ans en 1678, 26 ans en 1696)

- + /1749
- x 1696 Jeanne DUGUÉ
 - o ca 1684
 - + 1732/4

2 Robert LEJEUNE

- o ca 1676
- +/1683?

Rolland Maday of the Island of Grenada, planter, in the first part, and Andrew Irwin and Michael Scott, Esq. of the Island of Grenada in the other part.

Whereas, Rolland Maday, by virtue of writings dated 19 August 1732 between **Jeanne Dugue**, **relict of M Louis Lejeune**, in the first part and Richard Maday in the other, is seized of land, bordered on the front by Government Street, on the rear by lands of Jeanne Dugue, on one side by lands of M Bourneus and also land of the Town of Sauteurs, 60 French feet long by 20 French feet across, bordered by savannah, land of M Eustache, land of M Lejeune Dugue, the Sea,

Now, Maday sells to Irwin and Scott. [A]

⁴ Archives de la Grenade : FHL film#1563341, Item 3, Page 86, Entered 14 November 1764 Made 10 August

4^{ème} génération

Nota : Louis doit être l'aîné : même prénom que le père, le grand-père, etc. et pas de nom de branche.

1.1 Louis IV LEJEUNE

- « a passé par tous les grades militaires de la milice dans le quartier des Sauteurs, sous les ordres de feu son père et de feu M. de Falaise, ses capitaines l'un après l'autre », capitaine de milice, commandant du quartier des Sauteurs, il défend ce quartier pendant la guerre de Succession d'Autriche (1744-1748) contre les attaques anglaises et met en fuite deux corsaires ; en 1748 le gouverneur de l'île, Poincy, écrit à Caylus, gouverneur de la Martinique, « je ne puis que vous témoigner ma grande satisfaction de la conduite et de l'exactitude de Mrs Papin et Lejeune, chacun commandant dans leur quartier (Le Marquis et les Sauteurs) ; ce sont les deux plus forts de ce gouvernement et si j'ai à vous demander des grâces du roi, ce sera pour eux, ou ils se relâcheront »
- dans divers actes il est dit d'une famille de « commandants à la Grenade depuis 130 ans » [sic !] chevalier de Saint Louis ; capitaine commandant du quartier des Sauteurs, habitant propriétaire de 272 acres de bois debout au quartier de l'Anse Goyave (St. John's) à la Grenade (toujours propriété de la famille en 1780). En 1763, à la prise de l'île par les Anglais le prix de l'habitation de « Lejeune père » vendue aux Anglais est de 350 000 l. La famille Le Jeune possédait aussi 1.591 acres aux Sauteurs (St. Patrick's) et au Grand Marquis (St. Andrew's).
- o ca 1710 (d'après son âge au décès) Les Sauteurs, La Grenade Testament 25/03/1766 Saint Pierre le Fort [A]
- + 04/02/1770 Saint Pierre le Fort ; environ 60 ans, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine commandant du quartier des Sauteurs ; témoins Jean Joseph Lejeune de Montnoël, capitaine de milice, et Jacques Alexis Maniquet de Pélafort, ancien capitaine des troupes détachées de la marine
- x /1730 Louise Victoire de FLAVIGNY, fille de François et Luce Victoire THALAS de St. John's, La Grenade; possédait, en 1763, 672 acres d'habitation sucrière et 164 acres d'habitation caféyère au Grand Marquis (St. Andrew's)
 - o 1704/ La Grenade [A]
 - + 1781 [A]

1.2 Julien LE JEUNE DUGUÉ

aide major de milice à la Grenade en 1759 [A], habitant sucrier du quartier de la Conférence, comme le sieur de Flavigny, en 1742 : les habitants demandent d'y établir une paroisse, le bourg étant éloigné de trois lieues de la paroisse du Marquis mais le quartier restera dans la paroisse du Grand Marquis ; major avec commission de capitaine de milice du quartier des Sauteurs en 1749 ; capitaine de cavalerie commandant au quartier des Sauteurs de la Grenade. En 1763 prix de l'habitation de « Dugué père » vendue aux Anglais est de 950 000 l. Passé de la Grenade à Sainte Lucie en 1763, il s'y « était formé une patrie nouvelle, ayant mieux aimé vendre à vil prix des possessions considérables à la Grenade lorsqu'elle fut cédée aux Anglais que de cesser d'appartenir à Sa Majesté » ; il y établit une sucrerie au Gros Ilet ; en 1763 il prêta au marquis de Fénelon, gouverneur de la Martinique, 700.000 livres pour l'escadre et les troupes ; peu ou mal remboursé ; en 1765 le comte d'Ennery demande au ministre de lui écrire pour lui témoigner sa satisfaction; mais il meurt la même année, habitant au

quartier du Choc, Carénage de Sainte Lucie, juste avant l'arrivée du comte d'Ennery, gouverneur général, qui lui apportait la croix de Saint Louis, d'après son fils

- o ca 1712 Saint Jacques du Fort Royal de la Grenade
- + 29 (+) 30/08/1765 Le Carénage, Sainte Lucie ; 53 ans, veuf, « natif de la paroisse Saint Jacques du Fort Royal à la Basse Terre de la Grenade, et commandant de milice de ce quartier du Carénage, habitant sur ses terres au Choc de cette paroisse »
- x Jeanne Luce de FLAVIGNY (sœur de Louise Victoire)
 - o 1704/ La Grenade [A]
 - + /1765
- 1.3 Louis Alexandre LE JEUNE DU SABLON capitaine en second de cavalerie de milice de la Grenade en 1749 + ca juillet 1759 ⁵ [A]
- 1.4 NN

sert dans les milices de la Grenade en 1749 sort inconnu

5^{ème} génération

1.1 Louis IV LEJEUNE x Louise Victoire de FLAVIGNY

Trois garçons et quatre filles (mémoire du 02/01/1749)

1.1.1 Louis V LEJEUNE, écuyer puis marquis LEJEUNE de LESLIE parti de la Grenade pour Londres avant mars 1767 avec son frère Nicolas ⁶; ancien capitaine aide major de milice et gouverneur pour le roi de la ville de Bergerac, présent à Saint-Pierre au mariage de son frère Nicolas en 1771 et parrain de son neveu en 1775; a demandé au roi de porter le nom de jeune fille de son épouse : accordé par lettres patentes d'août 1776 et enregistré par le conseil souverain de la Martinique le 04/11 1776 ⁷; chevalier de Saint Louis; le 07/05/1783 il est témoin à un mariage à la Grenade (CGHIA 34, p. 121)

o ca 1730 La Grenade (18 ans en janvier 1749, en cours d'études en France) (+) 13/08/1788 Castries, Sainte Lucie ; 58 ans, natif de la Grenade ; décédé sur son habitation. Inhumation en présence du chevalier Le Jeune Dugué, chevalier de Saint Louis ; Jean Baptiste Lamarque, exécuteur testamentaire résidant à

⁵ Dans un acte notarié daté du 21 mars 1767, il est indiqué comme décédé vers le 15 juillet 1759, ses héritiers bénéficiaires par son testament étant ses neveux enfants de son frère Louis IV Lejeune, Jean Chrisostome Lejeune Sainte Catherine, Marie Catherine Lejeune, Félicité Lejeune, tous de la paroisse Saint Patrick de la Grenade, qui vendent 250 acres ou 24 carrés de terre au Mont Tapage, quartier des Sauteurs, paroisse Saint Patrick, 240 000 livres, à William Snelle, de Londres; De Suze agit dans cet acte pour Rose Lejeune sa femme et au nom de Louis Lejeune et Nicolas Lejeune Dufossé alors partis pour Londres. (information de Philippe Clerc).

⁶ Voir l'acte du 21 mars 1767, des héritiers de Jean Alexandre Lejeune Dusablon.

⁷ AD 972, B/13 folio 154 ; a demandé le consentement de son beau-père M. de Leslie résidant à Londres. Commentaires de Philippe Clerc :

Castries ; Jean Baptiste Boisson, habitant du Gros Ilet ; M. Landais, trésorier général de la colonie ; M. Jacquin, garde magasin du roi ; M. Taillasson, négociant de la ville de Castries

Inventaire de son habitation sucrerie de Sainte Lucie en décembre 1788 : 144.000 argent des colonies (96.000 argent de France) ; il lui est dû 20.000 livres et il doit 40.000 livres à M. de Rougemont, M. Deshommes et aux mineurs Dufossé : « reste d'une fortune de 600.000 livres enterrée à Sainte Lucie » (E 274 bis)

- x /1765 Henriette marquise de LESLIE, fille de William Leslie of Melrose et Mary DUFF
 - b 31/03/1741 Windsoer près Inverness (Écosse) ⁸, avec son frère jumeau Alexander ⁹ [A]
 - pension de 300 livres, en 1784, « sans retenue, à titre de gratification annuelle, en considération des services de son mari, ancien capitaine aide-major de l'île de la Grenade et gouverneur de Bergerac, actuellement en résidence à Sainte Lucie [A]
 - Testament olographe 05/05/1809, Paris rue des Tournelles, déposé le 02/09/1812 chez Me Athanase Marie François Lemoine, qui fait l'inventaire après décès les 17 et 21/09/1812 10
 - + 31/08 d 01/09/1812 Paris, « rentière née à Windsor près Inverness en Écosse, demeurant à Paris rue Culture Sainte Catherine n°40, huitième arrondissement, veuve de Louis de Leslie, capitaine », 70 ans environ ; déclaré par David Niel, propriétaire, 48 ans, demeurant Vieille rue du Temple n°138, et Claude Jean Nicolas Leroy Duroullée, ancien conseiller au parlement de Paris, 81 ans, demeurant place des Vosges n°4 11 [A]

1.1.2 Nicolas LEJEUNE DUFOSSÉ

parti de la Grenade pour Londres avant mars 1767 avec son frère aîné Louis ; ancien officier de milice en 1771

- o ca 1732 Notre Dame de la Conception, quartier des Sauteurs, La Grenade (16 ans en janvier 1749, en cours d'études en France, majeur en 1771)
- part de Bordeaux le 28/10/1750 pour la Martinique : 19 ans, originaire de la Grenade [A]
- + 1775/1783
- x 28/02/1771 Fort Saint Pierre (avec le consentement de sa mère le 30/01 envoyé à Claude Alexandre Asselin à cause de parenté ; une signature de Flavigny) Henriette DUMAS ou DUMAR, fille de Étienne François et Françoise MÉTIVIÉ (elle a donné des preuves de catholicité ; parents présents au mariage) o ca 1750 Bordeaux (Saint-Pierre) mineure en 1771
 - le 15/02/1783 au Fort Saint Pierre, âgée d'environ 32 ans, veuve de messire Nicolas Lejeune écuyer, elle abjure de l'hérésie de Calvin ; témoin, Jean Louis Bonodet de Foix ; elle ne peut signer « à cause de sa faiblesse »
 - + 16 (+) 17/02/1783 Fort Saint Pierre, 32 ans

⁸ côte nord de l'Écosse, près Buckie [A]

texte en vieil anglais, mal écrit : « 31 Mar 1741. Alexr and Henriet twins Children of Wm Leslie of Melross were bap: Wit: Alexr Duff of Hattonn Elder & younr Alexr Gordon of Gight Alexr Leslie of Findrassie & Miss. Henriet Duff sister to Ld Braco & Alexr Abernathie the Meyans[mothers?] Bror » [A]

¹⁰ Minutier central CX/652. date du décès et acte notarié signalés par Philippe Clerc

¹¹ Etat civil reconstitué

- 1.1.3 Marie Catherine LE JEUNE
 - o ca 1736 La Grenade, paroisse Saint Patrick
 - + 14 (+) 15/02/1796 Fort Saint Pierre, environ 60 ans sans alliance
- 1.1.4 Marie Françoise Rose LE JEUNE DU FOSSET
 - + 15/03/1784 La Grenade
 - x ca 1765 Augustin **DU VERDIER chevalier de SUZE** (ci-dessus)
 - o ca 1721 (17/07/1722 Mur de Barrez, Aveyron, 12?)
 - + 01/07/1796 La Grenade, exécuté par les Anglais pour haute trahison (pendu ?)
- 1.1.5 Marie Félicité LE JEUNE

Marie Félicité Le Jeune, 46 ans, née à la Grenade, débarque au Havre, venant de Saint Pierre de la Martinique le 06/07/1785, avec son mari Michel Crocquet de Rosemont, 53 ans ; y retourne, de Bordeaux, le 02/10/1787, avec son mari et sa nièce Marie Louise Dugué, 19 ans

- o ca 1736/39 Conception, quartier du Sauteur, La Grenade
- + 07 d 08/07/1800 Fort Saint Pierre, veuve, 64 ans

mariage après trois sommations respectueuses de la future épouse à sa mère (Me Rossignol et Ponsard, notaires à Saint Pierre, les 25, 26 et 27/02/1772)

- x 12/07/1775 Fort Saint Pierre, Martinique, messire Marie Michel **CROCQUET de ROSEMONT**, écuyer, ancien capitaine des milices, fils de messire Pierre Crocquet, chevalier de Saint Louis, et + Thérèse LEGRAND
 - o ca 1724/32 Fort Saint Pierre
 - + 26 d 27/06/1798 Fort Saint Pierre, 74 ans
- 1.1.6 Jean Chrisostome LE JEUNE SAINTE CATHERINE

se confond peut-être avec Jean Baptiste Le Jeune, de la Grenade, qui embarque à Nantes pour la Martinique le 21/09/1763, à 23 ans

- o ca 1740 La Grenade, paroisse Saint Patrick
- $+ 1778/^{12}$

1.1.7 fille

1.2 Julien LE JEUNE DUGUÉ x Jeanne Luce de FLAVIGNY

Nota : la majeure partie du dossier E 274bis

1.2.1 Louis Julien LE JEUNE DUGUÉ, écuyer, sieur de La Touche Hersant dit marquis à partir de 1786

envoyé en France à 10 ans ; entré en 1752 dans la seconde compagnie des mousquetaires ; parti pour la Martinique pour régler des affaires en 1758 puis passé à la Grenade où il obtient du marquis de Beauharnais une place d'enseigne dans une des compagnies en garnison dans l'île ; présent dans toutes les actions à la Martinique (guerre de Sept Ans) ; revient en France en 1763 dans la même compagnie de mousquetaires ; repasse avec sa femme aux îles, de Nantes, le

¹² Me Legros, Sainte-Lucie, 28/03/1787 : vente d'une habitation à la rivière du Choc, acquise par le sieur de La Peyrouse le 06/04/1778 du sieur Lejeune Sainte Catherine qui l'avait acquise le 06/09/1775, pour 30.000 livres.

13/09/1765 (Louis Julien Dugué, 27 ans, de la Grenade et Paule de La Pagerie, 22 ans, du Fort Royal) puis revient en France ¹³; repart de Bordeaux pour Léogane le 29/09/1773 (Lejeune Dugué, 35 ans, de Paris) puis revient à Paris où il reste jusqu'à la suppression de la compagnie en 1775; repasse à Sainte Lucie en 1776 et versait à sa femme, pour elle et leurs deux enfants, un fils et une fille, une pension (18.000 lt en 1786); achat d'une habitation au Gros Ilet le 18/04/1777 (Me Roux); l'île fut prise par les Anglais en 1779 (guerre d'Amérique) et, en juillet 1780, il fut arraché de force (bras estropié d'un coup de fusil) de son habitation par l'amiral Rodney qui le suspectait d'espionnage au service de la France et emmené prisonnier, resté prisonnier sur mer pendant 20 mois; reprise de possession par les Français en janvier 1784; propriétaire en 1784 de la sucrerie « Dugay » (sic, pour Dugué) au quartier du Gros Ilet (nord de l'île), de 96 carrés; chevalier de Saint-Louis

- o 04/02/ b 07/04/1739 La Grenade, quartier des Sauteurs, paroisse Notre Dame de Bon Secours ; p Louis Lejeune, lieutenant de milice ; m Louise Victoire de Flavigny épouse de Louis Lejeune ¹⁴
- + 1812/
- x 21/01/1759 Fort Royal, Marie Paule TASCHER de LA PAGERIE (signe marquise Lejeune Dugué à partir de 1786), fille de Gaspard et Marie Françoise BOUREAU de LA CHEVALERIE ¹⁵
 - o 15/08 b 25/09/1741 Sainte-Marie (Martinique)
 - + 1792/ (ca 1795)

6ème génération

1.1.1 Louis V LEJEUNE, écuyer puis marquis (LEJEUNE) de LESLIE x /1765 Henriette marquise de LESLIE

Nota : famille dont les pièces constituent le début du dossier E 274bis.

Par son testament olographe du 5 mai 1809 ¹⁶, Henriette de Leslie veuve de Louis de Leslie, disant « comme j'ai eu le malheur de perdre mes chers enfants et que je n'ai aucun parent en France » », faisait légataire universel des « débris de [sa] pauvre fortune » Denis Niel, demeurant Vieille rue du Temple. Il fit faire, par le même notaire Me Lemoine, un acte de notoriété établissant que la dame de Leslie « n'a laissé aucune personne en faveur de laquelle une quotité de ses biens fût réservée par la loi » et il fut donc envoyé en possession des biens de la succession.

¹³ Louis Julien Lejeune Dugué acheta une charge anoblissante de conseiller secrétaire du roi et fut reçu dans cette charge le 25/09/1767 et la résigna le 26/10/1775. Il est alors qualifié « sieur de La Touche Hersant » : il avait en effet acheté, en 1764, la seigneurie de La Touche Hersant, près de Lanneray, à une dizaine de km à l'ouest de Châteaudun (Eure et Loire, 28), et il y habitait en alternance avec Paris. (Société Dunoise: archéologie, histoire, sciences et arts, 1904, p. 92-93 ; information de Philippe Clerc) Voir ci-après l'acte de d'achat.

¹⁴ acte de baptême cité dans son dossier de conseiller secrétaire du roi, V² 44 (25/09/1767)
¹⁵ voir Les Tascher de La Pagerie, famille de l'Impératrice, par B. et Ph. Rossignol, GHC 54, novembre 1993, p. 890-898

Minutier central, Me Athanase Marie François Lemoine, CX/652, 02/09/1812; acte signalé par Philippe Clerc

Mais, le 15 mars 1816, François Michel de Vente, chevalier de Saint Louis, et son épouse Louise Adélaïde de Leslie, « seule et unique héritière de sa mère » se manifestèrent et demandèrent expédition de l'inventaire. Impossible de savoir s'il y avait eu brouille entre la mère et la fille ou bien si les circonstances de l'occupation anglaise de la Martinique avaient causé une rupture de relations et de nouvelles ¹⁷.

Ordre des naissances inconnu : les trois enfants semblent à peu près du même âge.

1.1.1.1 Louis Julien Catherine comte de LESLIE

- o ca 1768 Paris, Saint Sulpice
- le 09/07/1786, part du Havre pour la Martinique ; le 14/03/1789, à 20 ans, arrive au Havre venant de Saint-Pierre de la Martinique ¹⁸
- + 19/01/1798 Fort Saint Pierre, Louis Julien Catherine Lejeune Leslie, 29 ans

1.1.1.2 Louise Adélaïde de LESLIE

- o 1765/1769 Paris, Saint Sulpice
- le 07/05/1783, part de Bordeaux pour la Martinique, à 13 ans, avec sa mère
- le 16/05/1791, arrive au Havre venant de Saint Pierre, 25 ans
- + 1816/
- x 20/03/1797 Fort Saint Pierre, François Michel **de VENTE**, fils de + Jean François et Marie Élizabeth CHARBONNEL
 - o Tours (Indre et Loire, 37)
 - + 1816/

1.1.1.3 Henriette Catherine Rose Félicité LEJEUNE de LESLIE

- o ca 1768 Paris Saint Sulpice
- + 29/01/1787, Fort Saint Pierre, environ 18 ans

1.1.2 Nicolas LEJEUNE DUFOSSÉ x 1771 Henriette DUMAS ou DUMAR

1 Louise Victoire Françoise Henry LE JEUNE DUFOSSÉ

- o 05/02 b 13/06/1772 Fort Saint Pierre; p Augustin De Suze, écuyer, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine d'une compagnie des grenadiers royaux, oncle paternel; m dame Louise Victoire de Flavigny, demoiselle, veuve de Louis Le Jeune, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine commandant du quartier des Sauteurs de l'île Grenade, sa grand-mère paternelle
- x 25/07/1799 Fort Saint Pierre, Messire Charles François baron de SAINT HILLAIRE, fils de messire François et dame Charlotte LE CHEVALLIER de BEAUCHENE
 - o Mayenne, paroisse Notre Dame, diocèse Davrans [Avranche]

2 Nicolas Louis François LEJEUNE DUFOSSÉ,

o 28/06/1774 b 15/07/1775 Fort Saint Pierre ; p Louis Le Jeune, ancien capitaine aide major et gouverneur pour le Roi de Bergerac, oncle paternel ; m Louise Victoire Françoise Le Jeune Dufossé, sœur, représentant Françoise Métivié Dumas, grand-mère

¹⁷ Pièce intégrée à l'inventaire, Minutier central, CX/652, 17/09/1812

¹⁸ GHC 219, novembre 2008, p. 5719, question et réponse 08-6; dépouillement des embarquements de Bordeaux par les AGB et du Havre par le GGHSM

à 11 ans, le 09/07/1786, il débarque au Havre venant de Saint Pierre de la Martinique (Louis François) ; il a fait le voyage avec Jean Louis Bonodet de Foix, son épouse Blanvillain de Lille et Philippe Auguste, leur fils, 6 ans

1.2.1 Louis Julien LE JEUNE DUGUÉ x 1759 Marie Paule TASCHER de LA PAGERIE

Le 21 janvier 1764, chez Me Claude François Trutat à Paris ¹⁹, « haut et puissant seigneur messire Guillaume de Montigny, chevalier seigneur de La Touche Hersant en Dunois, des terres de Montigny [etc., longue énumération], baron vendômois, vicomte héréditaire de Dreux, écuyer de main du Roy, demeurant ordinairement au château de Le Touche en Dunois [...] », en son nom et se portant fort de son épouse « haute et puissante dame Angélique Du Bellay », vend à « Mre Julien Louis Dugué, mousquetaire du Roy en sa seconde compagnie et à dame Marie Paul Tascher de La Pagerie son épouse, demeurant à Paris rue du Four, paroisse Saint Sulpice », la terre et seigneurie de La Touche Hersant et les fiefs de [longue énumération], de la paroisse de Lanneray, consistant en un château et ses bâtiments, jardin et parc et 690 arpents de terre labourable de bonne culture, dont 25 réservés pour le château et le reste affermés en métairies à divers [long détail donné]. Le tout est vendu pour 188 000 livres de prix principal et 3 000 livres de pot de vin. En déduction de cette somme les acquéreurs paient, à la vue du notaire, 31 000 livres et s'engagent à verser le reste en deux paiements, de 90 000 l. en octobre 1764 et 70 000 l. en octobre 1765. Sur le même acte sont portés deux règlements, faits par François de Beauharnais marquis de La Ferté Beauharnais, chef d'escadre, au nom de Julien Louis Dugué, soit 95 775 livres le 22 octobre 1764 et 20 998 livres le 5 décembre 1766.

Le même jour 21 janvier 1764, Guillaume de Montigny vend à Julien Louis Dugué, « tous les meubles meublants, effets mobiliers, ligne, vaisselle, batterie de cuisine, cristaux pour le service de table, bouteilles et carafes, ustensiles de jardinage, filets et bateau à pêcher, ornements de la chapelle du château et de la paroisse, calice patène et burettes » etc., le tout dans les appartements du château, jardin et dépendances de la dite seigneurie de La Touche Hersant, pour 12 000 livres, payées en espèces du jour à la vue du notaire.

Guillaume de Montigny se réserve la vaisselle d'argent et argenterie de toute espèce, habits et linges du seigneur de Montigny, de sa femme et de leurs enfants, 4 paires de draps, 2 douzaines de serviettes, 2 nappes, 40 volumes de livres de la bibliothèque, une pendule, tous les chevaux, vaches, moutons, un carrosse, un cabriolet, une charrette, une charrue, 1 200 plants d'arbres fruitiers à prendre dans les pépinières, 4 petits orangers, 2 grenadiers, et deux tableaux ainsi que 3 portraits de famille, les provision en vin, chandelles et les blés du grenier provenant de la dernière récolte.

Ce château appartenait à la famille de Montigny par un mariage, le 4 octobre 1717, avec une demoiselle Le Jay dont la famille possédait la seigneurie depuis le milieu du XVIe siècle : « bénédiction nuptiale, dans la chapelle de la Touche, à haut et puissant seigneur messire Guillaume Antoine de Montigny, chevalier, seigneur de La Coudraye, fils de deffunt haut et puissant seigneur messire Guillaume de Montigny, chevalier , seigneur de Montigny et autres lieux, et de haute et puissante dame Henriette de La Forest, et à demoiselle Marie Jeanne Le Jay de La Touche, fille de

¹⁹ Minutier central, LVIII/412

messire Louys Le Jay, chevalier, seigneur de La Touche Hersant, et de dame Marie de Boisgaultier. » Le mariage de leur fils Guillaume avec Angélique Louise du Bellay fut célébré le 17 novembre 1744. ²⁰

Entre 1764 et 1773 Louis Julien Lejeune Dugué pouvait donc se dire « sieur de La Touche Hersant ».

Le 14 septembre 1773, il revendit la seigneurie de La Touche à Jean Prieur et son épouse Claire d'Apremont qui, deux ans après, la vendirent à leur tour à la famille de Pétigny: « messire Louis Joseph de Pétigny, écuyer, seigneur de La Touche Hersant ancien avocat au Parlement, conseiller du Roy en ses conseils et au conseil de Monsieur, contrôleur général de ses finances », fut inhumé à Lanneray le 10 septembre 1788. Cette fois, la seigneurie resta propriété de la famille de Pétigny et de ses descendants Phelippes de La Marnierre au moins jusqu'au milieu du XXe siècle.

Le couple Lejeune Dugué avait deux enfants de 12 et 8 ans en 1778 (nés vers 1766 et 1770)

1 François Julien LEJEUNE DUGUÉ

- entré au régiment de Picardie en 1786, officier du régiment de la Martinique, part de Nantes le 08/04/1786 pour la Guadeloupe âgé de 21 ans (« François Julien Dugay de La Pagerie ») ; officier dans ce régiment avant 1792 ; cousin germain de l'impératrice Joséphine ; le couple résida à Paris sous l'Empire puis rentra à la Martinique, habitation Beauséjour à Grand Rivière
- o 11/01 b 28/02/1766 Fort Royal; p Joseph Gaspard de La Pagerie, ayant procuration de haut et puissant seigneur François marquis de Beauharnais, chevalier de Saint Louis, chef d'escadre des armées navales; m Mme Marie Françoise La Pagerie (signe La Chevallerie de Lapagerie)
- + Grand Rivière
- Cm 09/07/1792 Me Le Camus, Fort Royal (nous n'avons pas pu consulter l'acte, ceux compris entre le 24/07/1790 et le 16/04/1793 n'ayant pas été microfilmés ou la bobine de microfilm égarée ; les registres correspondants existent aux ANOM) (parmi les signataires de l'acte de mariage, signatures collationnées, Th. Naçaburu et Lejeune de Naçaburu)
- x 10/07/1792 Case Pilote (Martinique), Marie Louise <u>Sophie</u> Adélaïde DUCHAMP, fille de + Augustin, chevalier de Saint Louis et major au régiment de Royal la Marine, et Marie Madeleine LEFEBVRE BONNETERRE, habitants de Case Pilote mineure émancipée en 1792
 - s'établit à Saint Pierre après la mort de son mari

2 fille

? peut-être Marie Louise Dugué qui revient de Bordeaux à la Martinique le 02/10/1787, âgé de 19 ans, avec Michel Crocquet de Rosemont et l'épouse de celui-ci Marie Félicité Lejeune ; dite nièce de M. de Rosemont mais serait alors en fait petite-nièce de sa femme

http://membres.multimania.fr/jeanclaudedamas/lanneray.htm: Lanneray, actes paroissiaux relevés par Jean-Claude Damas, et article de l'abbé Peschot, curé de Langey, in Bulletin de la Société Dunoise: archéologie, histoire, sciences et arts, tome X, 1901-1904, Séance du 29/01/1901, p. 71–112; numérisé par Gallica et indexé par Geneanet.

o ca 1770

? + 1792/1802

x avant le 09/07/1792 Thomas **NAÇABURU**, officier de milice et habitant du Quartier Dauphin puis du Gros Ilet (quartiers mitoyens de Sainte Lucie), fils de Pierre (o Viodos, diocèse d'Oloron en Béarn, Pyrénées Atlantiques, 64,

+ 11/11/1775 Gros Ilet) et Marie Madeleine de FAYE

conseiller au conseil souverain de Sainte Lucie en 1800 et 1803

+ avant septembre 1808 21

ax /1780 Madeleine BRISACIER 22

o 24/03 b 06/04/1743 Terre de Bas (Les Saintes), fille de Nicolas Joseph et Marie Madeleine PERRIER LA PICHAUDERIE ²³

+ 1788/

ax /1765 Louis DUMOULIN 24

d'où un fils unique, Louis Joachim Dumoulin Courneuve, habitant au Dauphin en 1784 et + 24/11/1788 Gros Ilet, 23 ans

Les enfants et le testament de Magdelaine du Choc

Le 28 mars 1784 Maître Legros, notaire de Sainte-Lucie, se rend dans la maison d'habitation au Gros llet de messire Louis Julien chevalier Le Jeune Dugué, chevalier de Saint Louis et ancien mousquetaire de la garde du Roy et y trouve Magdelaine du Choc, négresse libre habitant « au quartier appelé de ce nom », en bonne santé, « vaquant à ses affaires, saine d'esprit, mémoire et entendement », qui souhaite faire son testament.

Elle lègue d'abord 300 livres « aux pauvres de cette île » puis 2.000 livres à son fils Albert et 2.000 livres à chacun des ses autres enfants, Julien, Adélaïde, Émilie, Joseph, Philippe Raymond et François, mulâtres ; et « le surplus de tous ses autres biens, tant meubles qu'immeubles, à Monsieur Messire Louis Julien chevalier Le Jeune Dugué », chevalier de Saint Louis habitant au Gros Ilet, « de la libéralité et bontés de qui elle tient tout ce qu'elle possède, lui donnant à tous égards cette faible marque de sa reconnaissance. »

Elle choisit pour exécuteur testamentaire le baron Tacher de La Pagerie, capitaine de port de la ville de Fort Royal et, à son défaut, M. le comte de Leslie.

On reste perplexe à la lecture de cet acte et il serait tentant d'en conclure au premier abord que si Albert est cité en premier et séparément des autres, c'est qu'il est nègre comme elle, tandis que les autres, mulâtres et dont le premier se prénomme Julien, pourraient être enfants naturels de Louis Julien Lejeune Dugué. Louis Julien a 44 ans et il s'est marié à 20 ans avec Marie Paule Tascher de La Pagerie. L'exécuteur testamentaire est le frère de cette dernière, beau-frère donc de

²¹ Le personnel des conseils souverains de Sainte Lucie, Ian de Minvielle-Devaux, CGHIA 42 p. 155

p. 155 22 Ils signent l'un et l'autre au mariage, le 10/07/1780 au Quartier Dauphin, de Charles Naçaburu, frère de Thomas

²³ La famille Brisacier, de Guadeloupe à Marie-Galante, B. et Ph. Rossignol, article 4 du site GHC, 2011

²⁴ Me Legros 17/04/1784, vente d'une habitation à la Grande Anse de la Dominique par le sr Naçaburu et Madeleine Brissasier -sic- sa femme veuve en 1ères noces de Louis Dumoulin qui en était propriétaire

Louis Julien, et son remplaçant éventuel, le comte de Leslie, est le cousin de Louis Julien. Tout cela montre une réelle intimité entre ces personnes. Mais il y a une autre possibilité: ces enfants, ou certains d'entre eux, auraient pour père Julien Lejeune Dugué, père de Louis Julien et mort à 73 ans en 1773, qui était justement « capitaine commandant les milices au quartier du Choc, Carénage de Sainte Lucie »; ils seraient donc alors frères et sœurs consanguins de Louis Julien qui, par ce testament, récupérerait les libéralités de son père envers Magdelaine. Ou enfin, et c'est le plus probable, Magdelaine était non pas la « ménagère » du père ou du fils mais la « da » (terme martiniquais désignant la servante qui prend soin des enfants d'une famille) de la famille, et a peut-être tenu lieu de mère aux enfants de Julien Lejeune Dugué et Jeanne Luce de Flavigny si celle-ci est décédée jeune, ce que nous ignorons.

Il est douteux que nous trouvions une réponse à ces questions mais nous remarquons que, parmi les habitants « gens de couleur et nègres libres » cités en 1784 , il y a « les Duguay », à La Brelotte, Castries [autrefois Le Carénage] (cotonnerie de 30 carrés) et Duguay à Micoud (cotonnerie de 5 carrés). Serait-ce les « biens immeubles » de Magdelaine ?

Nous n'avons trouvé le baptême que du dernier enfant de Magdelaine du Choc : François, b 25/06/1782 Quartier Dauphin, câpre, fils naturel de Madeleine, cabresse libre et résidente chez Monsieur le chevalier Lejeune Dugué ; p François Lejeune Dugué fils (signe Lejeune Dugué fils) ; m Madame Febvrier (signe Jauna Febvrier)

Alors que le notaire la disait « négresse », elle est donc dite ici cabresse (capresse) et son fils « câpre » : métis de noir et mulâtre ; il ne peut être le fils de Lejeune Dugué père, décédé. Cela conforterait donc la dernière des trois hypothèses.

Famille (de) FLAVIGNY

Deux sœurs FLAVIGNY étaient épouses des deux frères LEJEUNE dans la première moitié du XVIIIe siècle à la Grenade : Louise Victoire x Louis IV Lejeune et Jeanne Luce x Julien Lejeune Dugué.

Un Guillaume François Flavigny était un des témoins au Mouillage, en 1804, au mariage d'Auguste de Suze, petit-fils de Louise Victoire.

Signalons d'abord que cette famille s'intéressait peut-être aux Isles de longue date. En effet le R.P. Dutertre raconte qu'un gentilhomme, le sieur de Flavigny, « qui était à la Compagnie » et « qui avait fait le voyage de Cayenne dans le navire où M. de Royville fut assassiné » (en 1652) fut envoyé en mai 1664 par M. de Tracy prier le gouverneur hollandais, commandant du fort de Ceperou dans l'île de Cayenne, d'aller au bord du vaisseau du roi Le Brézé parler avec lui « de la part du roi de France », restant en otage dans le fort jusqu'au retour de ce gouverneur. La conclusion de l'entrevue fut la capitulation des Hollandais ²⁵.

Nous ne savions rien de cette famille mais nous avons trouvé, à la fin du XVIIIe siècle au Mouillage, quelques actes la concernant qui nous ramènent à la Grenade. En les confrontant à l'arbre mis sur Geneanet par Yves Reckelbus, avec référence à

_

²⁵ RP Dutertre, Histoire générale des Antilles, III p. 18-19

l'Armorial général de France de Louis Pierre d'Hozier, 1768 (que nous n'avons pas consulté) et, surtout, à la « Généalogie de la maison de Flavigny (Soissonnais, Champagne et Normandie) », livre numérisé par Gallica, nous pouvons proposer la filiation qui suit.

La maison de Flavigny, remonterait au XIIIe siècle et, « originaire du Laonnais, tire son nom du fief de Flavigny près de Guise ». Ceux de la Grenade font partie de la branche de Chambry.

- I 1 Christophe de FLAVIGNY écuyer, seigneur en partie de Chambry 1632-1716
 - x 13/06/1662 Catherine GUYON DU FRESNE, fille de Louis et Catherine THÉVENET

d'où quatre enfants, dont

II 1.2 François de FLAVIGNY

le premier aux Antilles ; lieutenant d'une compagnie franche de la marine au régiment de Vaudécourt à la Martinique en 1700 ; capitaine le 20/10/1703 ; retiré en 1710

o Dunkerque ca 1679 ²⁶

ax Robertine de RAVAUDEL

bx 30/12/1704 Saint Jacques de la Grenade, Louise Victoire THALAS, fille de Théodore, notaire puis en 1688 juge royal civil et criminel de l'île, et Marguerite FERRAY

III ordre de naissance inconnu

1.2.1 Louise Victoire de FLAVIGNY

inconnue de la généalogie sur Geneanet

x /1730 Louis **LEJEUNE** (voir ci-dessus 1.1)

1.2.2 messire François de FLAVIGNY, écuyer

capitaine de cavalerie du quartier du Grand Marquis de la Grenade ; en 1742 un des habitants sucriers du quartier de la Conférence qui demandent

l'établissement d'une paroisse (comme le sieur Lejeune Dugué, voir ci-dessus).

En 1763 le prix de l'habitation « de Flavigny » vendue aux Anglais est de

- 1 800 000 ; il reçut en paiement des lettres de change sur Londres, lettres
- « protestées faute de paiement » mais M. Scott, le commandant anglais de la Grenade, lui refusa la liberté de rentrer dans son habitation
- o 07/10/1706 La Grenade
- + 12 (+) 13/04/1765 Le Mouillage, environ 60 ans
- x 29/05/1732 La Grenade, Marie Anne GACHERIE, fille de Pierre et Jeanne ANTOYER
 - + 15/11/1743 La Grenade
- 1.2.3 Jeanne Luce de FLAVIGNY

x /1739 Julien **LEJEUNE DUGUÉ** (voir ci-dessus 1.2)

La Chesnaye-Desbois, Dictionnaire de la noblesse, tome IV : le décès de François, son premier mariage et la date de son second mariage

IV

1.2.2.1 Julien Gabriel de FLAVIGNY, écuyer

mousquetaire noir en 1765 ; certificat de catholicité pour lui et sa femme avant de partir de Bordeaux pour la Martinique en décembre 1767 ²⁷ ; prit part aux assemblées de la noblesse en 1789 à Bordeaux, dit comte de Flavigny

- o 23/10/1738 La Grenade
- + 1789/
- x 1760 ou 1766 Bordeaux ²⁸ Anne (de) LAMESTRIE ²⁹
 - o Bordeaux

d'où plusieurs enfants à Bordeaux?

- 1.2.2.2 messire Guillaume François chevalier de FLAVIGNY, écuyer o 17/02/1741
 - x /1767 Louise Aimée DUPLEIX MONTAIGU, de (filiation non prouvée mais très probable) + Thomas, ancien capitaine commandant d'artillerie et de milice à la Grenade (o Clairac, + 28/10/1767 Le Mouillage ; un des témoins est le chevalier de Flavigny), et Apolline HUYGHUES 30
 - ? o Vauclin
- 1.2.2.3 Marie Anne Luce Désirée de FLAVIGNY
 - o Notre Dame de l'Assomption au quartier du Marquis, La Grenade
 - + 13 (+) 14/12/1786 Le Mouillage, 51 ans
 - x /1757 messire Jean **de LUSSY** écuyer, fils de Jean et Élisabeth FERRY + /1778

27

voir question p. 756 par Pierre Meller, in Intermédiaire des chercheurs et des curieux 1904, p. 756 (numérisé et mis en ligne par Geneanet): « Julien Gabriel de Flavigny, écuyer, mousquetaire du roi, épousa en 1760 Anne de Lamestrie, dont il eut plusieurs enfants nés à Bordeaux. Il assista en 1789 à l'assemblée de la noblesse de Bordeaux; il y est qualifié comte de Flavigny. » Mais le Dictionnaire des familles françaises de Chaix d'Est-Ange dit (p. 185, mis en ligne par Geneanet) que le mariage est de 1766 et que le couple ne paraît pas avoir eu de postérité.

Origine inconnue; peut-être de la famille suivantes : 30 août. - N° 883. Lamestrie (sieur Jean-Baptiste-Edme), négociant, a représenté les lettres de bourgeoisie de maître Jean-Baptiste Lamestrie, notaire à Bordeaux et juge civil criminel et de police de la petite prévôté d'Entre-deux-Mers, son père, du 29 août 1731 (Livre des bourgeois de Bordeaux, 1762, in Archives historiques du département de la Gironde - 1898 (1), p. 157, numérisé par Gallica et mis en ligne par Geneanet).

30 Essai sur les Huyghues, E. Bruneau-Latouche et M. Riffaud, p. 20-21

AD Gironde, 6 B 53, 1763-1771, p. 367 (communiqué par Philippe Clerc): Le 22/12/1767 à Bordeaux, « Monsieur Julien Gabriel de Flavigny, chevalier, mousquetaire de la garde du roy, natif de la Grenade, 29 ans, et demoiselle Anne Lamestrie son épouse, native de Bordeaux, Louise Ducros, native de Saint Quentin en Picardie, fille de chambre de la dame, et le nommé Jérôme dit Palidor, mulâtre âgé de 17 ans, esclave appartenant à Monsieur Gabriel de Flavigny, lequel dit mulâtre avait déserté en 1766 et a été rattrapé depuis 7 à 8 mois, professent la religion catholique apostolique et romaine, lesquels désirent s'embarquer sur le navire L'aimable Madelon, capitaine Jung, pour aller à la Martinique où ils vont pour affaires. » Signé: Deflavigny, Lamestrie de Flavigny, Ducrot, Dargenton. Mais, apparemment, si Anne Lamestrie figure bien parmi les passagers embarqués, avec sa femme de chambre, ce n'est pas le cas de son mari.

V

1.2.2.1.1 ? Jeanne FLAVIGNY

obtient un passeport pour aller de Bordeaux aux États-Unis le 31/10/1803, avec son mari

o ca 1773 Martinique (30 ans en octobre 1803)

x /1803 Jean Baptiste PARTARRIEU

o ca 1765 (38 ans en 1803), Langon (Gironde, 33)

1.2.2.2.1 Marie Anne Désirée Aimée Andrée de FLAVIGNY

o 25 b 26/03/1778 Le Mouillage ; p Jean Baptiste de Mouchy, habitant de Sainte Lucie ; m dame Marie Luce Désirée de Flavigny veuve de Jean de Lussy

Sources:

utilisées par Sir Timothy et Lady Clifford :

General Land Register Office of Grenada; registres paroissiaux de la Grenade A history of the island of Grenada, 1498-1796, Raymund P. Devas,

Topographie descriptive, 1763, Pinel & Daniel Paterson

Archives:

Registres paroissiaux et d'état civil

Dossier Colonies E 374, Suze, Augustin de, capitaine à la Martinique, 1760-1780 (état de services)

Dossier Colonies E 274 bis Le Jeune-Dugué

Colonies C/8 (de Suze, Thalas, Flavigny)

Colonies C/10a/1 à 4 Correspondance des gouverneurs de la Grenade

Colonies F/3/17, collection Moreau de Saint Méry, La Grenade

Recensements de l'île de la Grenade, G/1/498, n°29, 33, 34, 39, 53

Notariat de Sainte Lucie

Recensements nominatifs de Sainte Lucie G/1/506, 5Mi/1261

Bibliothèque (consulté directement ou sur Internet)

Armorial général de la France, Louis Pierre d'Hozier - Volume 6 (de Flavigny)

Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, Alex Mazas, Paris 1860-61, volume I p. 59 ; volume II p. 561, 574 ; volume III p. 83

Documents historiques et généalogiques du Rouergue, Rodez, 1860, volume 4, p. 246-248

Généalogie de la maison de Flavigny (Soissonnais, Champagne et Normandie), 1868

Grand armorial de France, Jougla de Morenas, Paris 1925, p. 262

Les secrétaires du roi de la grande Chancellerie de France, dictionnaire biographique, Christine Favre Lejeune, Sedopols, Paris, 1986

Sainte Lucie fille de la Martinique, E. et R. Bruneau-Latouche, 1989

Geneanet et dépouillements par des généalogistes :

Embarquements du Havre (GGHSM), de Nantes (CGO), de Bordeaux (AGB)

Notariat de Sainte-Lucie, répertoire par Philippe Cordiez, sur Geneanet

Du Verdier de Suze en Auvergne : Yves Carrère, sur Geneanet.

Lire un autre article Page d'accueil

Révision 01/11/2011